

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT COMPLEMENT A LA CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 9 MARS 2018,

Vu le code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 1<sup>er</sup> mars 2018

**PRESENTATION DU PROJET**

Campagne 2018 d'emplois enseignants. Complément.  
Créations dans le cadre de la dotation Ministère/Rectorat d'emplois, dotation liée à l'ouverture des nouvelles places dans les filières en tension licence.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver la nature et l'affectation des emplois tels que définis en annexe au titre de la campagne d'emplois 2018 de recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Membres en exercice : 37

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions: 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-03-09-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

**Campagne d'emplois enseignants 2018 - CT du 01 mars 2018 et CA plénier du 9 mars 2018**

Composante ou service de publication UCA	Moyen accordé	Discipline de publication	Laboratoire d'affectation	Le cas échéant Art. de publication	Proposé à labellisation CAP 20 25	Observations
UFR STAPS	MCF	74 ème	Acté (axe 2)	art. 26 1°	NON	Campagne au fil de l'eau 2018
UFR STAPS Site de Vichy	second degré	EPS				Publication 2 ème campagne 2018
IUT d'ALLIER Site de Vichy	second degré	Documentation				Publication 2 ème campagne 2018